

Chapitre I ' LA COTE D'IVOIRE ' ETUDE ECONOMIQUE

La Côte d'Ivoire est un état côtier francophone d'Afrique occidentale indépendant depuis 1960. A cheval sur les savanes au nord et la forêt dense au sud, elle couvre 322 462 Km² et compte environ 19,8 millions d'habitants en 2005.

La Côte d'Ivoire a connu jusqu'en 1980 un développement rapide. Mais elle traverse depuis 1980 une crise grave accentuée par la rébellion installée dans la moitié nord depuis septembre 2002.

Leçon 1 : LES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COTE D'IVOIRE.

Introduction

La côte d'Ivoire, située dans la zone intertropicale, jouit d'une situation privilégiée dans la sous région. Elle possède plusieurs atouts pour son développement.

I LES FONDEMENTS NATURELS ET HUMAINS.

1-Les fondements naturels

-Le relief ivoirien est peu contrasté, dans l'ensemble plat sauf dans l'ouest du pays où les altitudes atteignent 1000 m. Cette platitude du relief offre des avantages : facilité de mise en valeur (agriculture, réseau de communication).

-Le climat : la Côte d'Ivoire bénéficie du climat subéquatorial au sud et du climat tropical humide. Le pays connaît une pluviométrie suffisante pour le développement agricole.

-La végétation de forêt au sud, la savane au centre et au nord offre des possibilités pour l'exploitation forestière, l'arboriculture (cacao, café, hévéa, palmier à huile,...) d'une part et d'autre part l'élevage.

-Les sols : les $\frac{3}{4}$ des sols sont ferrallitiques, donc pauvres mais ayant des aptitudes culturales immenses sous l'influence du climat et de la végétation. Ces sols sont adaptés à des cultures agricoles

pérennes ou saisonnières très variées.

-Le sous-sol ivoirien n'est pas très riche mais il recèle d'énormes potentialités : ressources minières et énergétiques.

-Le réseau hydrographique constitué d'une part de 4 grands fleuves et les affluents du Niger et de la Volta noire et d'autre part du système lagunaire présente d'énormes possibilités économiques : irrigation, construction de barrages électriques et de ports ;

-l'ouverture de la Côte d'ivoire sur la mer permet de développer des activités portuaires, d'exploiter les ressources maritimes et les activités touristiques.

2-Le fondement humain

La population ivoirienne est estimée à 19,8 millions en 2005. C'est une population à majorité jeune (les moins de 15 ans représentent 45%). Le pays fait office de terre d'accueil et abrite de très fort contingent d'étrangers qui contribue à son développement.

Les hommes et les femmes ayant bénéficié de la formation dans les secteurs d'activités, se regroupent pour créer des entreprises dans les domaines de l'économie.

3-Le fondement politique

La côte d'ivoire a choisi après l'indépendance le libéralisme économique. Il s'appuie sur la libre entreprise, sur un capitalisme d'état et sur une planification qui incite et oriente les initiatives privées. La politique d'ouverture favorise l'apport de main d'œuvre, de capitaux et cadres étrangers.

Pour encourager les investissements étrangers, l'état ivoirien leur accorde des avantages :

- exonération et allègement fiscal
- liberté de transfert des capitaux à l'extérieur
- régime douanier souple
- garantie de la non nationalisation des entreprises.

Aujourd'hui, compte tenu de la crise sociopolitique et devant la dégradation de la situation des entreprises privées, des mesures additionnelles ont été adoptées afin de recréer les conditions de confiance favorables à la poursuite des activités. Il s'agit de :

- l'aide au renouvellement des immobilisations détruites ;
- la contribution au refinancement des entreprises ;

- la réduction du taux de la TVA de 20 à 18% ;
- l'exonération des droits d'enregistrement à la réimplantation des entreprises délocalisées

II- L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE.

Le libéralisme ivoirien n'est pas absolu. L'état intervient en animant, en contrôlant et en définissant les orientations à donner à cette économie. Ainsi, depuis 1960, la planification se présente comme suit :

1-1960-1980.

L'état a mis en place des infrastructures économiques, le développement de l'agriculture et des industries de substitution, diversification des cultures agricoles d'exportation, ivoirisation des cadres et capitaux.

2- La décennie 1980-1990

L'accent est mis sur l'aide à la paysannerie et à l'éducation au service du développement. La priorité est donnée aux cultures vivrières en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

La côte d'Ivoire a conclu des programmes d'ajustement structurel avec le FMI et la Banque mondiale en vue de créer les conditions de la relance économique et d'assurer une croissance saine et durable.

3-Depuis 1990.

La Côte d'Ivoire a adopté, en complément au réajustement structurel, la privatisation des entreprises dans lesquelles l'état détient une part du capital comme moyen de relance de son économie.

Les objectifs poursuivis sont :

- assurer une plus grande participation du secteur privé au financement de l'activité économique ;
- susciter un accroissement des investissements ;
- permettre à un nombre croissant d'ivoiriens de prendre une part active au développement économique ;
- et enfin permettre le financement des programmes d'investissement public.

L'Etat se désengage des activités de production pour se consacrer davantage à la construction d'équipements sociaux et économiques de base.

Les avantages qu'engendre la privatisation :

- investissements plus accrus
- amélioration des conditions de travail et de vie
- rigueur dans le travail et efficacité du service

Les inconvénients :

- emplois non garantis
- limites à l'embauche
- tendance au monopole (cas des secteurs stratégiques)

CONCLUSION

Les facteurs naturels et humains et surtout les stratégies économiques élaborées par l'Etat sont des atouts importants qui concourent au développement de la Côte d'Ivoire.

Leçon 2 : LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COTE D'IVOIRE

Introduction

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire a accordé une place de choix à chaque secteur d'activités dans sa stratégie de développement économique.

D'une façon générale, on distingue 3 secteurs d'activités économiques : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

L'étude de ces différents secteurs d'activités permet d'apprécier le niveau de développement du pays et de mesurer leur poids dans l'économie de la Côte d'Ivoire.

I-LE SECTEUR PRIMAIRE.

La Côte d'Ivoire est souvent présentée, dans un continent où les conditions de vie quotidienne se sont détériorées depuis des années comme « l'Afrique heureuse », et cela grâce à son secteur primaire, plus particulièrement son agriculture.

Ce secteur comprend en outre l'élevage, la pêche et l'exploitation des ressources forestières.

1-L'exploitation forestière

L'exploitation forestière a fortement contribué à l'essor économique du pays.

En effet, pendant la période coloniale et dans les premières années qui ont suivi l'indépendance, les premiers échanges commerciaux avec l'extérieur ont démarré avec l'exportation du bois en grume, principalement l'acajou bassam.

Aujourd'hui, malgré le recul de l'activité forestière, l'exportation des produits procure d'importantes recettes.

Les statistiques récentes de ce secteur ne sont pas disponibles

En plus des recettes qu'elle procure au pays, l'exploitation des ressources forestières offre de nombreux emplois.

L'exploitation forestière porte sur :

des essences d'intérêt primordial : ce sont l'acajou, le sipo, le tiama, le kotibé, l'avodiré, l'assamela, le samba, le framiré, le niangon, le bété, l'iroko, ...

des essences d'intérêt secondaire : le lingué, le fromager, le dabema,
...

2-L'élevage et la pêche

a) L'élevage

En comparaison avec les pays sahéliens, la Côte d'Ivoire n'est pas un pays où il existe une tradition d'élevage. C'est tout naturellement que dès l'indépendance du pays, le gouvernement va accorder une place importante dans ses programmes de développement à l'élevage. En plus d'encourager la transhumance du bétail du Mali et Burkina Faso vers le sud, le gouvernement va inciter les nationaux à se lancer dans l'élevage. Cette politique concerne non seulement les bovidés, mais également les caprins, les ovins, les porcins ainsi que la volaille.

Le cheptel national (2000 à 2005) en milliers

Espèces	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bovins	1 409	1 442	1 456	1 352	1 348	1 346
Petits ruminants	2 585	2 649	2 662	2 174	2 126	2 121
Porcins	336	346	650	322	307	300
Volailles	29 390	31 060	30 250	29 620	27 160	27 290
Total	33 720	34 497	34 718	33 468	30 941	31 057

L'élevage contribue pour 2% au PIB total et pour 4,5% au PIB agricole.

b) La pêche

Le poisson est la première protéine animale consommée dans le pays. Il est fourni soit par la pêche artisanale soit par la pêche industrielle.

Le secteur industriel débarque en moyenne 30 000 tonnes par an, tandis que la pêche artisanale produit près de 50 000 tonnes. La consommation est de l'ordre de 300 000 tonnes. La pêche nationale ne fournit que 26,67% du poisson consommé en Côte d'Ivoire.

La contribution de la pêche au PIB total est 0,8% soit 54,6 milliards F CFA en 2000.

La pêche artisanale est très active dans le Sud du pays ; mais avec la

construction des barrages hydroélectriques et les lacs, elle se déplace vers l'intérieur du pays.

La pêche artisanale emploie des méthodes archaïques (utilisation de ligne de fond, de senne de rivage et d'épervier).

Les activités de pêche industrielle sont toutes concentrées dans le port d'Abidjan où est basée la flotte de sardiniers et de chalutiers. La pêche industrielle est dominée par le thon. Abidjan est le premier port thonier d'Afrique.

3-L'agriculture

Actuellement principal pilier de l'économie ivoirienne, l'agriculture a pris le pas sur l'exploitation forestière après l'indépendance. Estimé à plus de 70% des exportations ivoiriennes (moyenne de 1990 à 1997), le secteur agricole est la principale source de devises de la Côte d'Ivoire. Il faut noter cependant que de tous les produits agricoles, le café et surtout le cacao qui sont des cultures de la zone forestière restent aujourd'hui encore des filières clés de l'économie ivoirienne. Ils représentent à eux tous seuls plus de 40% des exportations du pays. Ces deux produits représentent 25% du PIB et occupent 21,3% de la population active en 2003. La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao avec 1 388 489 t, soit plus de 40% de l'offre mondiale et le 7^{ème} producteur mondial de café avec 250 866 t en 2003/04.

C'est sans aucun doute que certaines personnes affirment que la Côte d'Ivoire est un don du café et du cacao.

Tout comme le cacao et le café, le palmier à huile, la banane, la noix de cola, l'hévéa, l'ananas, le coton, l'anacarde,... rapportent aussi d'énormes devises au pays.

En somme, le secteur primaire est le moteur de la croissance de la Côte d'Ivoire. Il représente 37% du PIB et occupe la majeure partie de la population, soit près de 61,3% de la population active.

Il représente en outre 52,64% des recettes globales des exportations ivoiriennes en 2003. Ainsi, depuis les années 1980, la chute des prix des matières premières agricoles sur le marché international a gravement influé sur l'économie ivoirienne.

II-LE SECTEUR SECONDAIRE

Au lendemain de l'indépendance, la Côte d'Ivoire était essentiellement agricole. Soucieuse de son développement économique, elle a accordé une priorité à l'activité industrielle.

1-Les potentialités minières et énergétiques de la Côte d'Ivoire.

a) Les ressources minières

La Côte d'Ivoire n'est pas entièrement dépourvue de ressources minières. La prospection du sous-sol révèle une variété de ces ressources. Il s'agit :

- du manganèse localisé à Guitry (précisément dans le village de Lauzoua) en exploitation actuellement et dans la région d'Odienné ;
- du diamant à Tortya et à Séguéla (actuellement pillé par les rebelles installés dans le Nord du pays)
- de l'or à Ity, dans le bassin de la Lobo et à Afema près d'Aboisso. Des indices sous forme alluvionnaire sont principalement notés dans les régions d'Agboville, Issia, Tanda, Hiré, Toumodi et dans le Yaouré (en exploitation artisanale) ;
- du fer découvert à Odienné, Bangolo, dans le mont Nimba et à San Pedro ;
- du nickel, chrome, cobalt à Marabadiassa dans le département de Dabakala ;
- du bauxite à Divo, Sinfra, Bouaflé et Bongouanou.

D'autres prospections entreprises depuis quelques années par la SODEMI ont abouti à la découverte de minerais lithinifères, de columbium, de tantalite, de pierres ornementales dans les régions d'Agboville, Sassandra, Gagnoa, Alépé et Zuenoula.

b) Les ressources énergétiques

● Les hydrocarbures

Si le sous-sol ivoirien n'a pas révélé la présence de charbon, les recherches de pétrole ont abouti à la découverte de gisements importants de pétrole et de gaz naturel au large des côtes de Jacqueville (en exploitation), de Grand-Bassam et San Pedro. Ce sont : Baobab, Acajou, Bahia, Bélier, Espoir, Lion, Panthère et Foxtrot.

La production pétrolière ivoirienne a atteint le niveau de 80 000 barils/jour depuis août 2005 avec la mise en production du champ baobab. La consommation ivoirienne se chiffre à 25 000 barils/jour.

- L'électricité

L'électricité est fournie par les centrales thermiques de Vridi, d'Azito et les différents barrages hydroélectriques que sont Ayamé I et II sur la Bia ; Kossou et Taabo sur le Bandama et Buyo sur le Sassandra. A ce jour, environ 65% de l'électricité du pays provient des centrales thermiques.

2-Les activités industrielles et leur répartition géographique

a) La répartition spatiale du secteur industriel

Abidjan concentre plus de 70% des entreprises industrielles, emploie 50% des travailleurs et réalise 65% du chiffre d'affaires.

Bouaké, le 2^{ème} centre industriel ne regroupe que 5% des industries, 8% du chiffre d'affaires et 11% des travailleurs avant la guerre. Aujourd'hui, beaucoup d'unités industrielles ont fermé leurs portes dans la ville.

Dans le reste du pays sont éparpillées les industries alimentaires, les 2/3 des industries du bois, la totalité des industries extractives (mines, carrières) et quelques usines textiles.

Les facteurs de cette inégale répartition sont :

Abidjan est un port dynamique, regroupe les infrastructures de communication et les capitaux, une main d'œuvre abondante et un marché de consommation important.

b) Les principaux types d'industries

On peut distinguer deux grandes catégories d'industries :

- Les industries de base

Elles comprennent les industries minières ou extractives et les industries de 1^{ère} transformation.

Les industries de première transformation fabriquent des produits semi-finis à partir des produits bruts miniers, agricoles ou de bois.

Ex : les usines d'égrenage de coton, la SIR, les cimenteries, les scieries, ...

Ces produits semi-finis sont destinés aux usines de transformation.

- Les industries de transformation

Elles utilisent les matières 1^{ères} ou les produits semi-finis pour fabriquer des produits finis i.e des objets directement utilisables. Ce

sont par exemple les manufactures de tabac, les industries agroalimentaires, les usines textiles.

c) Les activités industrielles

On peut citer pêle-mêle les industries agroalimentaires (huileries, savonneries,...), textiles, chimiques, les cimenteries, les constructions mécaniques et électriques, les usines de montage automobile, les industries du cuir et des chaussures, du verre,...

d) L'importance du secteur industriel dans l'économie.

En dépit de la faiblesse de ressources minières, la Côte d'Ivoire connaît depuis son indépendance un développement industriel important. Avant la crise militaro-politique, l'industrie ivoirienne fournissait 23% du PIB et employait plus de 350 000 travailleurs. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises industrielles ont soit fermé leurs portes soit délocalisé leurs activités dans les pays voisins

III-LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est un secteur économique dont l'activité consiste à produire des biens immatériels ou des services.

Situé en amont et en aval des autres secteurs, le secteur tertiaire conditionne la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Il représente 38,1% du P.I.B et emploie 31% de la population active en 2005. Ce secteur regroupe les services, les échanges, les transports, le tourisme et les activités dites informelles.

1-Les services et les activités informelles.

a) Les services

Ce sont des activités économiques qui ne produisent pas directement de biens. Ils comprennent les banques, les assurances, la bourse des valeurs, les transports, la recherche, l'enseignement ou le conseil,...

Les transports sont l'ensemble des moyens permettant de transporter des personnes ou des marchandises. Les transports dans leur ensemble connaissent une activité soutenue. L'excellence des

infrastructures de transport dans le temps fait de cette activité le moteur du développement de la Côte d'Ivoire.

Les banques, les assurances et la bourse des valeurs d'Abidjan devenue BRVM recueillent l'épargne publique et financent des entreprises tant privées que publiques ou des projets de développement.

b) Les activités informelles

Elles concernent les activités économiques non soumises aux normes d'organisation et de gestion.

Les activités informelles en Côte d'Ivoire représentent une mise d'emplois. Actuellement elles viennent en 2^{ème} position, après l'agriculture, pour l'emploi en occupant plus de 1,5 millions de travailleurs en ces temps de crise où les entreprises ferment leurs portes. Elles représentaient 12 à 20% du P.I.B avant la guerre.

2-Les échanges

a) Le commerce intérieur

Pendant toute la période coloniale et une décennie après l'indépendance, les échanges au sein du pays échappaient pour une large part aux ivoiriens. Dans le but de moderniser et d'ivoiriser le circuit de distribution, l'Etat a mis en place dans les années 1970 le Programme d'Action Commerciale (PAC). Mais en 1980, des problèmes de gestion ont obligé l'Etat à mettre fin à ce programme. Néanmoins il a poussé les ivoiriens à s'intéresser au commerce jusqu'alors aux mains des étrangers.

Les produits manufacturés et agricoles et des productions animales sont commercialisés sur les marchés urbains et ruraux ou par le biais d'une multitude de magasins et d'étals.

Toutefois la distribution des produits agricoles et les productions animales rencontre des difficultés énormes :

- le manque de structures adéquates de conservation
- les intermédiaires véreux entre les producteurs et les consommateurs.

Pour réduire ces pertes et éliminer les intermédiaires, l'Etat a mis en place de grands marchés ruraux et urbains, a décidé de responsabiliser davantage les producteurs en leur confiant la collecte primaire et son acheminement vers les centres d'achat.

Il encadre aussi les petits commerçants par le biais du programme national d'assistance aux commerçants ivoiriens.

Le secteur privé joue un rôle déterminant dans la commercialisation des productions animales.

b) Le commerce extérieur

Il est essentiel dans le développement économique du pays et son évolution depuis l'indépendance est particulièrement significative. Si la balance commerciale est restée excédentaire jusqu'à 1980, la chute des prix des matières premières agricoles sur le marché international a gravement influé sur l'économie ivoirienne. Alors que les exportations diminuent, les importations quant à elles, ne cessent de croître.

Les importations portent pour l'essentiel sur les produits manufacturés alors que les exportations reposent essentiellement sur le couple café cacao et le bois. Exemple : en 2005, le total des exportations s'élève à 4 060,1 milliards de francs CFA contre 3098 milliards.

Le pays commerce principalement avec l'Europe occidentale notamment la France qui est son partenaire privilégié. Il cherche aujourd'hui à diversifier ses partenaires et commercer surtout avec les pays du tiers monde (Inde, Chine, CEDEAO,...).

3-Les infrastructures de transport

Facteur primordial du développement des échanges (de personnes, de marchandises, d'information), le système de transport et de communication constitue une condition de développement économique et social d'un pays. Pour cette raison la Côte d'Ivoire a développé une infrastructure moderne.

a) Le chemin de fer

Il se réduit à la seule ligne Abidjan-Ouagadougou, longue de 1173 km dont 627 km sur le territoire ivoirien. Il contribue au renforcement des relations économiques entre le Burkina et la Côte d'Ivoire.

b) Le réseau routier

La Côte d'Ivoire possède le meilleur réseau routier de l'Afrique au Sud du Sahara. En 1990, le réseau routier ivoirien était estimé à 68 200

km dont 5 200 km asphaltés et 63 000 km de routes carrossables.

Aujourd'hui, il est estimé à 82 000 km dont 6 500 km bitumés et 75 000 km de routes carrossables.

La modernisation du réseau routier s'est accompagnée du développement important et rapide du parc automobile.

c) Les ports

Au plan de l'équipement portuaire, la Côte d'Ivoire dispose de deux ports en eau profonde :

- le port d'Abidjan ouvert en 1951 est le premier port d'Afrique francophone par ses installations ultramodernes. C'est aussi un port de transit pour les pays enclavés de l'Afrique de l'Ouest.

- le port de San Pedro ouvert en 1971 permet l'évacuation des productions du Sud-Ouest ivoirien.

Le volume du trafic du port d'Abidjan et celui de San Pedro est respectivement de 18,6 millions de tonnes et 1,5 millions de tonnes en 2005.

d) Le transport aérien et lagunaire

La Côte d'Ivoire dispose de 2 aéroports internationaux et d'une quinzaine d'aérodromes. Les lignes intérieures autrefois assurées par Air ivoire avaient été concédées à une compagnie privée Air Continental sont aujourd'hui desservies par la nouvelle Air Ivoire, compagnie privée.

Les fleuves dans le pays ne sont pas navigables ; les lagunes reliées entre elles par des canaux (3) offrent, par contre, un remarquable réseau de 300 km depuis la frontière du Ghana jusqu'à Fresco. Le trafic concerne le transport des passagers et des produits agricoles.

4-Le tourisme en Côte d'Ivoire

Limitée avant l'indépendance à l'accueil des Européens rendant visite à leur famille expatriée, ou à celui des passionnés de la chasse au gros gibier, l'économie touristique est en fait née en 1961 avec la création de la compagnie multinationale Air Afrique et la construction en 1963, de l'hôtel Ivoire à Abidjan.

Pourtant le pays dispose de nombreux atouts surtout naturels qu'une politique dynamique devrait contribuer à mettre en valeur.

a) Les atouts touristiques de la Côte d'Ivoire.

Elle dispose de sites merveilleux, de monuments et de réceptifs hôtels pour le développement du tourisme.

a-1) Les atouts naturels

Le pays possède de nombreux atouts naturels au nombre desquels :

- des plages à sable fin pour le tourisme balnéaire ;
- des paysages naturels riches en faune et en flore ;
- les cascades
- etc,

a-2) Les monuments

Les maisons coloniales dans les villes du littoral ivoirien, les mosquées précoloniales de Kong et de Bondoukou, des chefs d'œuvre architecturaux comme la Basilique notre Dame de la Paix, les grandes écoles et la Fondation F.H.B de Yamoussoukro, la cathédrale saint Paul, la mosquée du Plateau et le Palais de la culture constituent des attraits touristiques.

a-3) Les atouts culturels et traditionnels

Ils sont constitués des tisserands de Waraniené, des forgerons de Koni à Korhogo, les ponts des lianes, les masques et danses Dan et Gouro, l'Abissa, la fête du Dipri de Gomon,...

a-4) Les réceptifs hôteliers

Ce sont les villages de vacances, les motels, les hôtels assurant la restauration et l'hébergement des touristes.

b) Le tourisme, une activité prometteuse.

b-1) Le tourisme, une activité d'intérêt certain.

Le tourisme est une activité économique d'un intérêt certain tant par les emplois qu'il crée et les activités qu'il induit que par les devises qu'il procure.

Le tourisme participait à 1,5% au PIB. Il pourrait être une importante source de devises : déjà 20 milliards de francs CFA en 1991. Il offrait 15 000 emplois à la même année. Il contribue au développement d'autres activités économiques (activité de production, échanges commerciaux, transport, artisanat, ...).

Le tourisme forme à la connaissance de la géographie et de l'histoire des régions et des peuples visités ; c'est un instrument efficace de l'intégration régionale et de rapprochement des peuples.

Il est une source de loisirs et de détente pour une bonne reprise du travail.

Cependant, avec le conflit armé qui a frappé le pays depuis 2002, le secteur du tourisme et de l'hôtellerie est certainement l'un des plus sinistrés.

b-2)Les actions de promotion

L'Etat ivoirien, conscient du rôle que peut jouer le tourisme dans le développement du pays, a créé depuis 1970 un ministère du tourisme pour mieux organiser et rentabiliser cette activité. La promotion de la destination Côte d'Ivoire est confiée à Côte d'Ivoire Tourisme qui a remplacé l'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie depuis 2002.

Ses actions de promotion se situent à quatre niveaux :

- publicité agressive dans la presse et affichages destinés au grand public ;
- confection d'outils promotionnels : prospectus, brochures, dépliants, guides, ... plusieurs langues ;
- campagne spécifique de promotion pour les congrès et voyages d'affaires ;
- ouverture de nouvelles délégations du tourisme en Europe notamment en Europe de l'Est.

Avec ces actions, il s'agit de vendre mieux la Côte d'Ivoire et la positionner solidement pour imposer son image de merveilles touristiques au public des pays les plus intéressés (par la destination C.I.). Ainsi le tourisme, puissant instrument de développement économique particulièrement efficace, pourrait jouer pleinement son rôle en Côte d'Ivoire si les difficultés rencontrées sont résolues.

Le tourisme constitue une activité importante. Le pays pourrait mieux profiter de son image de marque si il parvenait à traduire par des actes concrets les objectifs et les actions promotionnelles définis pour résoudre les difficultés dans ce domaine d'activité. Sa redynamisation

par des actions vigoureuses de cette activité donnera un souffle nouveau à l'économie ivoirienne.

CONCLUSION

Malgré les efforts de l'Etat ivoirien pour développer les secteurs secondaire et tertiaire, le secteur primaire et plus particulièrement l'agriculture demeure la mamelle de l'économie de la Côte d'Ivoire. Cependant sa relative prospérité économique dans la sous région ne saurait cacher les problèmes que rencontre le pays.

Leçon 3 : LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COTE D'IVOIRE

Introduction

Tributaire des produits agricoles de base pour son développement et confrontée aux problèmes de la relance économique, de l'endettement et de la valorisation des ressources humaines, la Côte d'Ivoire tente, grâce aux différents programmes d'ajustement structurel et au soutien des bailleurs de fonds, de relever le défi.

I- LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Il s'agit des problèmes de débouchés, des capitaux, de l'endettement, des disparités sociales et régionales et des troubles politiques.

1-Les problèmes de débouchés et de marché.

Le marché de consommation de la Côte d'Ivoire est très étroit. Le pays ne compte que 19,8 millions d'habitants (estimation 2005) avec près de 50% de jeunes, population inactive. Le niveau de vie étant également faible (710\$, le PNB/hab. en 1998), cette population ne peut constituer un marché de consommation important.

La recherche de débouché notamment dans la sous région dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO est plus que nécessaire.

2-L'endettement

Les efforts de développement et de construction du pays entrepris dans la décennie 1970-1980 ont entraîné un endettement énorme du pays. En 1987, la dette extérieure dépassait les 7 milliards de \$, représentait 71% du PNB. En 1993, elle s'élevait à 19 milliards de \$ soit 2 fois la valeur du PNB annuel du pays et était l'une des plus élevées d'Afrique. Avec la chute des cours du café et du cacao, la Côte d'Ivoire s'est déclarée insolvable, donc dans l'incapacité de respecter les échéances de ses emprunts.

Depuis l'économie convalescente est sous le contrôle du Fonds Monétaire International avec en prime la dévaluation du F CFA en 1994. Actuellement (en 2005), la dette extérieure s'élève à 4 667,39 milliards de F CFA pour un service dû établi à 55,605 milliards de F CFA. Elle pèse lourdement sur le budget du pays, car c'est le premier poste de dépenses avec environ annuellement 700 milliards de F CFA, consacrés au service de la dette. Elle constitue donc une entrave au développement.

La dette extérieure représente en 1998 306% des recettes d'exportation, 588% des revenus de l'Etat et 130% du PIB et en 2003 environ 134% du PIB.

Les arriérés de la dette extérieure augmentent sans cesse passant de 281,1 milliards en 2002 à 1 543, 04 milliards en 2005. Par ailleurs, les arriérés vis-à-vis du Club de Paris s'élèvent à 969,65 milliards et celui de Londres de 208,04 milliards de FCFA.

La Côte d'Ivoire aurait dû bénéficier d'un effacement de 345 millions de \$ en 2001 n'eut été les troubles politiques qui ont empêché le pays d'honorer ses engagements.

La dette intérieure, qui était de 618,39 milliards de FCFA en 2002 s'élève à 789,80 milliards en 2005, soit une augmentation de 29,17%. Cette situation a un impact négatif sur les entreprises privées.

L'Etat, pour permettre aux entreprises de souffrir le moins possible, a toujours fait un effort pour régler la dette intérieure. Ainsi, la dette payée en 2002 était de 248,4 milliards, 66,5 milliards en 2003, 150,9 milliards en 2004 et 257,86 milliards de FCFA en 2005.

Enfin pour financer ses déficits budgétaires, l'Etat a de plus en plus recours aux emprunts obligataires.

3- les inégalités sociales et régionales

Le développement n'a pas également profité à tous ; en particulier, les paysans, qui ont contribué au « miracle ivoirien » n'en ont guère recueilli les fruits. Le pays abrite un sous prolétariat paysan vivant dans les bidonvilles que l'Etat s'efforce de faire disparaître.

Les disparités régionales se sont également développées, au profit d'Abidjan et de la zone forestière en général (qui accueille les plantations de cultures industrielles) et au détriment de la zone savannicole, moins favorisée.

Pour essayer d'équilibrer le développement régional, les autorités gouvernementales actuelles mènent une politique de régionalisation (conseils généraux) dans le but d'un rééquilibrage économique entre les départements et la lutte contre les disparités existant entre les régions de forêt et de savane.

4-Les troubles politiques

Depuis le 24 décembre 1999, la Côte d'Ivoire est plongée dans une situation d'instabilité politique. Les mutineries et les troubles sont

devenus le quotidien des Ivoiriens. Depuis septembre 2002, une rébellion occupe le nord du pays. La légendaire stabilité politique qui a fait de la Côte d'Ivoire un pays d'accueil a fait place à une instabilité ; ce qui a pour conséquence le départ des opérateurs économiques du pays. Aujourd'hui, la croissance économique est estimée nulle voire négative.

II-LES DIFFICULTÉS DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL DE L'ÉCONOMIE.

1- Le secteur primaire

a) L'agriculture

Le secteur agricole rencontre des difficultés d'ordre structurel. Il s'agit :

- ▣ des aléas climatiques (irrégularité des pluies) ; des techniques culturales rudimentaires ; de la pénurie des terres cultivables ; de la maladie des cacaoyers (swollen shoot) ;

- ▣ du développement des culturales commerciales au détriment des cultures vivrières ;

- ▣ de la baisse du prix des produits d'exportation sur le marché international ; de la désorganisation de la commercialisation de la filière café-cacao ; de la multitude des coopératives agricoles (près de 1600) dans la filière café-cacao dont 80% fictives ou non viables due à la légèreté avec laquelle les agréments sont délivrés.

Comme solution à ces difficultés, l'Etat a adopté les mesures suivantes :

- ▣ la recherche agronomique en vue de proposer aux producteurs des variétés à haut potentiel de production et de renforcer la lutte contre les maladies des plantes par le CNRA.

Les recherches sur le cacao ont abouti à la sélection de 12 familles hybrides dont 10 sont actuellement diffusés auprès des paysans, à la lutte biologique contre la pourriture des cabosses.

- ▣ la vulgarisation des techniques et méthodes adaptées à la mise en valeur des terres.

- ▣ la formation des agriculteurs et leur encadrement par l'ANADER

- ▣ la diversification des cultures d'exportation et la promotion de l'agriculture par l'organisation du SARA et de la Coupe Nationale du Progrès.

L'Etat ivoirien doit chercher des voies et moyens en vue de la transformation des productions agricoles pour une plus importante valeur ajoutée ; du développement des technologies de conservation et de l'amélioration des circuits de commercialisation des productions

vivrières. Il doit également mettre de l'ordre dans la filière café-cacao et surveiller les structures de gestion de cette filière.

b) L'élevage et la pêche

L'élevage et la pêche connaissent des difficultés dues à :

- ❑ l'absence de tradition pastorale et à la désaffection des Ivoiriens au métier de la pêche (les 2 formes de pêche sont à 95% pratiquées par des opérateurs privés non nationaux).

- ❑ l'insuffisance de moyen financier et de personnel d'encadrement.

- ❑ le milieu naturel souvent défavorable : étroitesse du plateau continental (12 000 km² contre 24 000 pour le Sénégal, 27 000 pour le Ghana et 160 000 pour le Maroc), la faiblesse des phénomènes d'upwellings engendrant la pauvreté des eaux maritimes en produits halieutiques, l'érosion des côtes ouest africaines, au développement des maladies de bétail dans la zone forestière, ...

- ❑ la pollution des eaux (déversement d'hydrocarbures, activités agricoles et industrielles), le conflit agriculteurs/éleveurs dans le nord du pays dû à la mauvaise gestion des parcours.

- ❑ aux contraintes institutionnelles : absence d'une réglementation appropriée à la pêche maritime et lagunaire, de contrôle et de surveillance des zones de pêche ; fiscalité inadaptée au secteur d'élevage.

Face à ces difficultés, des mesures suivantes ont été prises :

- ❑ Pour le secteur de l'élevage, la politique de l'Etat est basée sur le programme sectoriel élevage qui s'articule autour des axes stratégiques suivants : Augmentation de la productivité des élevages par l'amélioration de la couverture sanitaire, l'amélioration de l'accès des éleveurs aux facteurs de production, la formation des éleveurs, l'amélioration génétique ; Amélioration des conditions de commercialisation des produits locaux, Financement des élevages et des activités de valorisation des produits d'élevages ; Développement d'une véritable intégration agriculture-élevage au niveau des terroirs ; Mise en place d'une filière laitière et Mise en place d'un programme et de systèmes de suivi, contrôle de la résurgence de pathologies nouvelles liées aux nouvelles orientations productives.

- ❑ Pour le secteur de la pêche, la politique vise : le développement des pêches maritimes, lagunaires et continentales par l'exploitation rationnelle de toutes les potentialités halieutiques ; la valorisation optimale des plans d'eau intérieurs pour le développement de

l'aquaculture ; modernisation des embarcations artisanales par l'élaboration de d'un projet d'atelier de petite construction navale ; formation des pêcheurs nationaux (centre des métiers de la pêche de Grand-Lahou).

Cependant, la crise survenue le 19 septembre 2002 et qui perdure, a anéanti les résultats des efforts consentis pendant plusieurs années pour le développement de l'élevage et des ressources halieutiques.

2- Le secteur secondaire.

Les difficultés auxquelles est confrontée l'industrie ivoirienne sont de plusieurs ordres.

- ☐ Elle est plus ou moins dépendante de l'étranger : de 49% du chiffre d'affaires des entreprises dépendent des matières premières importées. 63% du capital social appartiennent aux étrangers. Elle est également tributaire de l'étranger pour ce qui concerne sa main d'œuvre qualifiée.

- ☐ Les entreprises industrielles ivoiriennes ne sont pas compétitives, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas supporter la concurrence. La raison est que les produits sont de qualité médiocre, le coût des facteurs de production (main d'œuvre, intrants, taxes et impôts) revient cher.

- ☐ Les grandes unités industrielles surtout celles dont la participation de l'Etat est majoritaire ont une très faible rentabilité et leur gestion pose d'énormes problèmes.

- ☐ Les outils de production des entreprises industrielles ont vieilli.

- ☐ La Côte d'Ivoire tout comme la plupart des pays du tiers monde connaît un véritable retard technologique.

Les solutions envisagées sont :

- ☐ L'allègement fiscal (baisse de la TVA de 20% à 18% , du BIC de 35% à 25%) qui pourrait réduire le coût des intrants et permettre le renouvellement de l'outil de production.

- ☐ La valorisation des ressources naturelles, agricoles et humaines pour une diversification et une transformation plus poussée des matières premières locales.

- ☐ L'accélération du processus d'ivoirisation pour une participation plus accrue des nationaux dans les entreprises par la création d'une commission nationale d'investissement permettant de financer l'achat des actions des sociétés privatisables.

- ☐ La privatisation des entreprises publiques et mixtes.

3- Le secteur tertiaire

a) Les échanges

☒ Le commerce intérieur : il est dominé par les étrangers. On y rencontre également des intermédiaires véreux entre les producteurs et les consommateurs.

☒ Le commerce extérieur : le principal problème est la détérioration des termes de l'échange. Actuellement, la balance commerciale du pays est déficitaire.

Comme solution, l'Etat ivoirien avait dans la décennie 1970-1980 mis en place le programme d'action commerciale pour intéresser et motiver les Ivoiriens au commerce. Malheureusement, les chaînes PAC et chaînes Avion ont fait faillite pour mauvaise gestion.

L'Etat crée des marchés ruraux et urbains et tente de responsabiliser les producteurs pour la collecte primaire et son acheminement vers les centres d'achat. Il essaie sur le plan international de diversifier ses partenaires commerciaux.

b) Le tourisme

Les obstacles à l'activité touristique en Côte d'Ivoire sont multiples et fort variés au nombre desquels :

- la cherté du transport aérien ; - l'insuffisance et le délabrement des respectifs hôteliers ; - l'insécurité et la criminalité et surtout l'instabilité politique et sociale.

La politique de charterisations (baisse du prix du transport aérien pour les touristes) et des mesures de lutte contre l'insécurité et la criminalité ont été prises. Des activités de promotion sont organisées pour vendre la destination Côte d'Ivoire (le SITLA ; participation à des salons de promotion à l'extérieur).

Cependant toutes actions ne pourront porter que si le pays retrouve sa stabilité légendaire.

4- La dégradation de l'environnement

a) Le cadre de vie naturel

La dégradation de l'environnement est surtout liée à la disparition du couvert végétal.

En effet, estimée à 30 millions d'hectares au début de la colonisation, la couverture végétale de la Côte d'Ivoire est passée à 10,8 millions d'hectares en 1960 et à moins de 2 millions aujourd'hui.

La disparition de la forêt est due d'une part à l'agriculture et d'autre part à l'exploitation anarchique des produits ligneux.

Le recul de la forêt a pour corollaire la perturbation du climat, l'érosion des sols et la savanisation du pays. Par ricochet, la dégradation de l'environnement conduit à la baisse de la production, donc à la famine.

La tension entre la diminution des ressources et des capacités du milieu et l'accroissement de la population représente un frein au développement durable du pays.

Des efforts considérables sont entrepris par les pouvoirs publics pour préserver ses principaux écosystèmes naturels en mettant en place un réseau de parcs et de réserves naturels.

Une politique de reboisement a été élaborée. Son exécution est confiée à la SODEFOR.

b) Le cadre de vie humain

- **le milieu rural** : les problèmes environnementaux auxquels est confronté le cadre de vie rural sont le péril fécal ; la gestion des ordures ; la précarité des habitations ; les maladies hydriques dues à l'absence d'eau potable ; ...

- **le milieu urbain** : il s'agit surtout de l'insalubrité liée à la mauvaise gestion des ordures ménagères ; de la pollution de l'air, de l'eau et du sol ; des maladies respiratoires et diarrhéiques ; des bruits et nuisances nocturnes ; ...

Pour tenter de résoudre ces problèmes environnementaux, l'Etat a opté pour une politique de décentralisation afin que les populations tant rurales qu'urbaines se prennent en charge.

CONCLUSION

A l'instar de tous les pays du tiers monde en général et d'Afrique en particulier, la Côte d'Ivoire rencontre d'énormes difficultés de développement. Elle ne baisse cependant pas les bras. Elle élabore des stratégies de développement afin de sortir de la crise économique et

politique et du sous développement.

Chapitre II : LE BRESIL : UN GEANT DE L'AMERIQUE LATINE

Leçon 1 : LES FONDEMENTS DE L'ECONOMIE BRESILIENNE

Introduction

Avec 8 511 965 km² (26 fois la Côte d'Ivoire), le Brésil est le 5^e pays le plus vaste du monde. Colonisé par le Portugal, il est une république fédérale (de 26 Etats et le district de Brasilia) indépendante depuis 1822. Le Brésil est la 1^{ère} puissance économique d'Amérique latine et la 2^e du tiers monde après la Chine. Quels sont les fondements de cette réussite économique ?

I- LES FONDEMENTS NATURELS

1-Le relief

La vaste cuvette équatoriale de l'Amazonie occupe le Nord du pays. Au sud, lui succèdent les plateaux du Mato Grosso. Le reste du pays est constitué de plateaux qui s'inclinent à l'Ouest, alors que des hauteurs (les serras) dominent une étroite plaine atlantique.

En somme, le Brésil est pour l'essentiel un immense plateau découpé par des vallées.

2-Le climat, la végétation et les sols

Le territoire, compris entre le 5°N et le 33°S est presque totalement intertropical. Le Nord équatorial et la côte est sont très arrosés et couverts de forêts denses. L'intérieur, le planalto connaît la chaleur constante, une saison humide et une saison sèche : celle-ci est plus marquée dans l'angle mort des alizés où le Nordeste se transforme en « polygone de sécheresse », à l'aridité parfois catastrophique. La végétation du Sertao (la brousse) est le plus souvent un tapis de graminées avec bouquets d'arbustes (campo cerrado), tourne à un maquis de plantes grasses et épineuses au Nordeste (caatinga). L'extrême sud seul présente un climat tempéré avec une végétation de prairie (campo limpio).

Le relief brésilien n'introduit pas de différenciation spectaculaire au niveau climatique. Cependant l'altitude vient modifier sensiblement le climat : l'hiver est soumis à de vagues de froid à Brasilia comme à Sao Paulo (800 m) et dans le sud, les caféiers souffrent parfois de gel.

Si les milieux favorables ne sont pas absents dans le sud (régions subtropicales ou tempérées, terres fertiles de décomposition basaltique des plateaux), le Brésil oppose des conditions difficiles : forêts denses, marais, plaines humides et paludéennes, immenses steppes alternant sécheresses prolongées et ravinement des pluies violentes.

Au total, l'occupation du Brésil par l'homme est à tous égards une conquête.

3-Le sous-sol

Le territoire brésilien est richement doté en ressources minières : fer, bauxite, étain, chrome, phosphate, zinc, or, diamant, nickel, cuivre, uranium,

Le Brésil est en revanche pauvre en énergies fossiles. Les réserves en pétrole et en gaz sont modestes. Cependant la production du pétrole augmente grâce à des découvertes offshores. Le charbon est de qualité médiocre.

4-Les cours d'eau et l'ouverture du pays sur la mer.

Le Brésil est arrosé par 4 fleuves. Ce sont l'Amazone (le plus puissant du monde) et ses affluents, le Rio Paraná, le Rio Sao Francisco et le Rio Tocantins. Ces cours d'eau sont parcourus de rapides favorables à la construction de barrages hydroélectriques. Les principaux barrages sont le Tucuruí sur le Tocantins et l'Itaipu sur le Paraná (le plus grand et le plus puissant du monde).

Le Brésil dispose d'un littoral de 7491 km. L'ouverture du pays sur la mer permet d'exploiter les ressources maritimes, de développer des activités portuaires et touristiques.

Au total, le milieu naturel n'offre pas d'obstacle majeur à l'occupation humaine. Au contraire, la multiplicité des milieux écologiques offre beaucoup de possibilités au développement économique du Brésil.

II-Les fondements humains et politiques

1-Le facteur humain

Le Brésil compte en 2005 une population d'environ 186 112 790 d'habitants. Cette population est inégalement répartie dans l'espace brésilien. La majorité des Brésiliens vivent sur la côte Est. L'intérieur du pays presque inoccupé. 83% de la population vivent en ville. Sao Paulo,

la 1^{ère} agglomération du pays, compte 15 millions d'habitants suivi de Rio de Janeiro avec 11 millions ; la capitale Brasilia en a que 1,8 millions.

La population active représente 80,7% de la population totale. Elle se répartit dans les différents secteurs d'activité comme suit : 23,4% dans l'agriculture, 20,1% dans l'industrie et 56,5% dans les services. L'espérance de vie des Brésiliens est de 71,7 ans et on estime le PIB/hab. en 2002 à 7 476 dollars contre 1 490 dollars pour la Côte d'Ivoire.

La population est composée à majorité de jeunes. Plus de 47% des Brésiliens ont moins de 20 ans. Elle conserve une grande mobilité géographique et un esprit pionnier qui lui permet de poursuivre la mise en valeur de ce vaste territoire.

2- Le fondement politique

Le Brésil a connu une instabilité politique jusqu'en 1974. Plusieurs régimes militaires ont alterné avec des régimes civils.

De 1930 à 1945 et de 1951 à 1954, sous la présidence de Getulio Vargas, le pays a amorcé son essor industriel. La prise du pouvoir par les militaires en 1964 ouvrit la période de progrès économique avec l'aide américaine. Le gouvernement opta pour le protectionnisme en taxant fortement les importations afin de protéger les industries naissantes.

Après 4 décennies, le Brésil a décidé de renoncer au protectionnisme industriel.

L'attachement au libéralisme est sans cesse réaffirmé mais l'état brésilien est omniprésent dans la vie économique du pays.

Conclusion

L'immensité du territoire, la grande richesse en ressources naturelles et le nombre important de sa population ainsi que la stratégie politique adoptée constituent des atouts majeurs sur la voie du développement du Brésil.

Leçon 2 : LE BRESIL, UN PAYS A ECONOMIE FRAGILE

Introduction

Première puissance économique d'Amérique latine et la deuxième du tiers-monde, le Brésil connaît une croissance économique accélérée dans tous les domaines depuis la seconde guerre mondiale. Sa stratégie économique est alors considérée comme un modèle. Mais

depuis le début des années 1980, le pays se heurte à de très graves difficultés.

I- Des secteurs d'activité en progrès

1- Une agriculture orientée l'exportation

Jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle, l'économie brésilienne est fondée sur l'exportation de produits bruts. Vers 1900, le café fournissait 90% des recettes du commerce extérieur. Aujourd'hui l'agriculture demeure toujours un secteur vital de l'économie assurant le ¼ des exportations. Une filière agroalimentaire complète a été constituée et le Brésil est devenu, derrière les Etats unis le deuxième exportateur agricole mondial.

Les cultures d'exportations connaissent une très forte progression. Certaines d'entre elles pourtant stagnent ou régressent. C'est le cas du coton et surtout du café victime des aléas climatiques et la concurrence colombienne et ivoirienne. L'évolution défavorable des cours mondiaux en 1998 a entamé les recettes du secteur, auquel les autorités cherchent à ouvrir de nouveaux débouchés (en particulier vers l'Europe)

Production agricole (en millions de tonnes)	1996	1997	rang
café	1,343	1,170	1 ^{er}
cacao	0,257	0,293	4 ^e
coton	0,360	0,300	12 ^e
soja	23,562	26,546	2 ^e
Canne à sucre	325,929	336,599	1 ^{er}
tabac	0,471	0,456	4 ^e
sisal	0,129	0,146	1 ^{er}
soie	0,002	0,002	6 ^e
orange	21,865	22,999	1 ^{er}

Les cultures vivrières traditionnelles, comme le manioc (24,354 millions de tonnes), le maïs (34,611), la patate douce (0,655), la pomme de terre (2,757) et les haricots progressent trop lentement pour répondre à la

demande intérieure.

Au contraire les produits de l'élevage notamment le bovin (163 millions de têtes), ainsi que le blé et le riz connaissent une expansion rapide. L'élevage laitier intensif progresse également.

Néanmoins, le PIB du secteur primaire ne représente que 5% du PIB total en 2006.

2- Une industrie moderne et développée

De la chemise de coton à l'automobile et au montage de centrales nucléaires, la gamme industrielle est complète. Après la 1^{ère} phase d'industries de substitution d'importations, assurée par des capitaux locaux (Matarazzo) ou étrangers (Rhône-Poulenc), puis la mise en place de la première sidérurgie à Sabara, dans la Minas Gerais en 1930 et à Volta Redonda en 1942, la forte croissance industrielle n'a démarré qu'à la fin des années 1950.

a- Les industries lourdes

Le Brésil possède plusieurs unités sidérurgiques et métallurgiques. Il s'agit d'Ipatinga (Usiminas), de Cubatao (Cosipa), Tabarao (consortium Sidebras-Kawasaki-Finsider), Ouro Branco (Açominas) et Mendes junior. Le Brésil est le 9^e producteur mondial d'acier avec 24 millions de tonnes en 1994, le 5^e producteur d'aluminium. Le fer est extrait du quadrilatère ferrifère du Minas Gerais avec une production de 180 millions de tonnes en 1996. L'industrie chimique est dominée par la pétrochimie : le pays compte près de 3 raffineries pour la satisfaction du marché intérieur.

b-Les industries de biens de consommation et d'équipement.

Les industries de biens de consommation concernent les agroalimentaires liées à l'importance agricole du Brésil. Ce sont le textile, la viande, l'habillement,

Les industries de biens d'équipement comprennent l'automobile (11^e producteur mondial avec 800 000 véhicules), la construction navale, le matériel ferroviaire. La construction automobile est dominée par les firmes transnationales. Les principales sont dans l'ordre Volkswagen,

Fiat, General Motors, Ford, Toyota et Chrysler.

Le Brésil produit également des appareils électroménagers, des ordinateurs.

c-Les industries de pointe

Dans ce domaine, le Brésil a atteint un bon niveau technologique. Il exporte du matériel militaire (l'entreprise publique Engesa est l'un des grands fabricants d'engins blindés du monde). Son industrie aéronautique est la 6^e du monde. Dominée par la firme publique Embraer, elle a produit plus de 3500 appareils.

Le Brésil exporte également son savoir-faire, notamment en matière de génie civil. Il a mené à bien de grands chantiers dans plusieurs pays du tiers monde dans des domaines divers tels la construction de centrales hydroélectriques, d'implantation de réseaux téléphoniques, ...

Le PIB de l'industrie est de 38,6% en 2006.

3- Un secteur tertiaire florissant

a- Les importations

Elles portent sur les produits énergétiques notamment le pétrole qui compte pour un tiers des importations totales brésiliennes. Le pétrole importé provient des Etats arabes et du Venezuela. La valeur des importations en 2002 s'élève à 61,86 milliards de dollars dont 14,64% de services et 47,22% de biens.

b- Les exportations

Elles portent sur les produits agricoles, industriels et sur les minerais.

Jusqu'en 1970, les produits agricoles représentaient 75% des exportations totales. A partir de 1990, ils ne représentent que 36% alors que les produits industriels sont passés dans la même période de 14% à 50%.

En 2001, les exportations agricoles sont estimées à 31,6% tandis que les exportations industrielles (53,6%) ne cessent de croître.

La valeur des exportations en 2002 s'élève à 69,97 milliards de dollars dont 9,61% de services et 60,36% de biens. Les principaux partenaires du Brésil sont les Etats unis, l'Union européenne, le Japon et ses voisins latino-américains surtout.

Le PIB du tertiaire est évalué en 2006 à 56,4%.

II-Les problèmes de développement économique et social

Première puissance économique d'Amérique latine avec en 1998 un PNB global de 783,23 milliards de dollars (classé 8^e/226) et un PNB/hab. de 4720 dollars (81^e/226), le Brésil connaît néanmoins d'énormes difficultés de développement.

1-Les inégalités sociales et régionales

La société brésilienne est l'une des plus inégalitaires du tiers monde. La forte croissance économique du pays n'a pas réduit les écarts sociaux : alors que les 10% les plus riches de la population se partagent un peu plus de la moitié des revenus, les 20% les plus pauvres n'en recueillent que 2%. Cette frange de la population vit dans le dénuement le plus total.

Dans les villes du sud, les bidonvilles (favelas) sont le refuge de tous ceux qui vivent du secteur informel.

Le sort des enfants est souvent dramatique. On compte au Brésil près de 30 millions d'enfants abandonnés.

Par ailleurs, s'il n'existe pas de ségrégation raciale, les blancs qui constituent un peu plus de la moitié de la population ont un niveau de vie bien supérieur à celui des Métis et surtout des Noirs.

A la campagne, les inégalités sont particulièrement criantes. Alors que le Brésil est exportateur de produits agricoles, la faim ou la malnutrition frappe une fraction des ruraux du Nordeste.

Le problème agraire se pose avec acuité malgré l'extension actuelle des surfaces agricoles et la possibilité théorique de donner des terrains à tous. Sept millions de paysans sont sans terre.

Ces inégalités sont à l'origine d'une violence endémique dans les villes et constituent un important enjeu politique. En 2002, élu sur un programme de réduction des inégalités, le président Lula a lancé le en janvier 2003, un programme « Faim zéro » afin d'éliminer la faim au Brésil. Il lie le versement d'une somme d'argent aux familles pauvres à la scolarisation de leurs enfants. En 2006, ce programme touche 30% de la population.

L'espace brésilien présente également de très forts contrastes de développement.

Malgré les efforts du gouvernement en faveur de l'intérieur et du Nord, l'espace brésilien présente de fortes disparités régionales : 3 états du Sudeste (Sao Paulo, Rio de Janeiro et Esperito Santo) constituent le

Brésil développé, concentrant 42% de la population, $\frac{3}{4}$ des activités financières et plus de 80% de la production industrielle. Les autres ensembles évoluent de manière différente : les états tempérés du sud (Rio Grande de sul, Santa Catarina, Parana) sont très dynamiques, le Nordeste reste misérable, le Mato Grosso et l'Amazonie sont des espaces pionniers dont la mise en valeur difficile engendre bien des désillusions.

2-Les difficultés économiques

Le modèle brésilien de développement débouche sur une situation très difficile. Le pays est très dépendant de l'extérieur. Avec 19,652 milliards de dollars en 1997, il est le 1^{er} pays du tiers monde pour les investissements étrangers. Les entreprises étrangères assurent près de 30% du chiffre d'affaires des 100 premières entreprises du Brésil. Elles contrôlent les secteurs les plus dynamiques et les plus rentables (l'automobile, la chimie, la pharmacie, l'électronique). Les investissements étrangers, à côté de leurs aspects positifs, présentent de sérieux danger. Les firmes locales des secteurs de l'équipement électrique et électronique, de récepteurs radio et TV ont été décapitées par un cartel de sociétés issues des Etats unis, de l'Europe et du Japon. En outre, les rapatriements de bénéfices cumulés sont nettement supérieurs aux capitaux apportés.

L'économie brésilienne est également dépendante d'importations pétrolières qui représentent encore le 1/3 des achats du pays à l'étranger, malgré le plan pro alcool qui s'avère coûteux en période de baisse des cours des hydrocarbures.

La croissance brésilienne a été largement financée par l'emprunt. Le Brésil est ainsi le pays du tiers monde le plus endetté. Sa dette extérieure est estimée à 180,6 milliards de dollars en 1998 et 229,1 milliards de dollars en 2001, soit plus de 23% du PNB et 17,56% du PIB. Le service de la dette en 2001 représente 75,4% des exportations du Brésil. Son remboursement entraîne des sorties dont le montant représente près du $\frac{1}{4}$ de la valeur des exportations.

Ses difficultés économiques ont poussé les autorités brésiennes à adopter en 1994 une nouvelle monnaie, le real, dont la valeur a été fixée à parité avec le dollar américain. Mais les répercussions de la crise asiatique dans le pays ont entraîné sa dévaluation en février 1999. Cette dévaluation continuelle du real vis-à-vis du dollar (30% en trois mois en 2003) fait s'envoler le montant des remboursements de la

dette.

L'inflation qui était en 1995 de 6,6% et qui semblait être maîtrisée en 1998 à 3,2% a été relancée à 8,4% en 2002 avec la dévaluation du real. Le Brésil est condamné à poursuivre, en matière économique et financière, la politique d'austérité imposée par le FMI comme condition à l'octroi d'un prêt de 41,5 milliards de dollars en 1998 pour son relèvement budgétaire.

Aujourd'hui, l'économie tend à se stabiliser mais reste fragile.

Conclusion

Les effets pervers du modèle brésilien expliquent les difficultés rencontrées par ce pays et en font un exemple type de ce que certains spécialistes appellent le « mal-développement ».

Chapitre II : LE JAPON : UNE AUTHENTIQUE PUISSANCE ECONOMIQUE

Leçon 1 : LES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU JAPON

Introduction

Situé au large de la Corée, le Japon est un archipel de 377801 km²

composé de 6852 îles dont 4 principaux : Hokkaido, Kyushu, Shikoku et la plus grande Honshu. Très pénétré par la mer, il est étiré sur 2000 km du nord au sud. Les conditions naturelles apparaissent médiocres. Les seuls vrais atouts du Japon sont humains.

I- Des conditions naturelles difficiles

1-Le relief

Le Japon est un pays de montagnes (le plus haut sommet est le fameux Fuji San culminant à 3776 m). Les 4/5 des terres ne sont pas cultivables. Les plaines et les bassins ne couvrent que 15% de la superficie totale.

Par ailleurs, cet état insulaire se situe sur une zone volcanique et sismique active. Chaque année, en moyenne 1500 séismes sont ressentis. Ces séismes peuvent agiter les fonds sous marins provoquant d'énormes vagues qui submergent complètement les rivages. Il existe au Japon environ 60 volcans actifs, en particulier au niveau de la Fossa Magna. Ce volcanisme intense permet en contrepartie la fertilisation des sols, donc une agriculture prospère.

2- Le climat et la végétation

Le climat du Japon est humide : 1800 mm de précipitations en moyenne par an. Le pays ne connaît aucun mois sec. Cependant il existe un contraste entre l'été et l'hiver : hiver froid et été chaud et humide.

Dans le détail, deux types de climat se partagent l'archipel nippon : au nord (Hokkaido et nord de Honshu), le climat est tempéré avec un hiver froid ; le sud est parcouru par un climat subtropical avec un été chaud et pluvieux et un hiver doux et peu humide.

La forêt couvre 65% du pays ; touffue, elle constitue l'élément dominant des paysages. Elle ne suffit plus cependant à approvisionner le pays en bois d'œuvre. Le Japon importe 50% de ses besoins des Etats unis, de Malaisie et du Canada.

3- Le sous-sol

Le sous-sol du Japon est peu riche et moins exploité. 85% de l'énergie viennent de l'étranger. La production du charbon (7,2 millions

de tonnes en 1993 et 4,01 millions en 1999) décline malgré d'importantes réserves. Les conditions d'extraction sont géologiquement très difficiles.

La production du pétrole est dérisoire : 0,7 millions de tonnes en 1999. Elle provient de la côte de la mer du Japon.

De nombreux minerais sont présents dans le sous-sol japonais, mais en quantités infimes. Le bilan de la production minière en 1999 se présente ainsi : argent (90 tonnes), cuivre (1000 t), or (8 t), plomb (4000 t), zinc (5700 t).

Le Japon doit importer de l'étranger les ressources naturelles du sous-sol pour satisfaire ses besoins. Son économie est donc dépendante de l'extérieur.

II- Les ressources humaines et la politique économique

1- Les ressources humaines, facteur primordial du développement du Japon

Le Japon compte en 1999 une population de 126410000 habitants. 78,52% de cette population vivent dans les villes. Le niveau de vie des Japonais est très élevé. Le PNB/ hab. se chiffre à 34390 dollars contre 31720 pour les Etats unis en 1999. La population représente un marché de consommation très importante. D'ailleurs, elle est la 1^{ère} société de consommation d'Asie.

La main d'œuvre japonaise est bien formée, qualifiée et laborieuse. Le pays doit sa réussite à la cohésion de sa société toute entière unie autour de ses valeurs traditionnelles fondamentales. Celles-ci sont inculquées par la famille puis l'école. L'individu s'efface au profit du groupe organisé. Les relations du travail s'inscrivent dans le cadre d'un large consensus. Le salarié s'identifie à son entreprise. Les syndicats participent au mouvement d'encadrement des citoyens.

En somme, la réussite nippone est en grande partie due à sa population qui a accepté des sacrifices (dévouement à l'entreprise, congés limités, compétition scolaire sévère,...)

2- L'organisation de l'économie nippone

Le Japon est un pays libéral, mais le libéralisme économique japonais est relatif. L'état joue un rôle capital d'orientation de la vie économique. Son principal outil en matière industrielle est le Ministère

du Commerce International et de l'Industrie, le MITI.

Le MITI a un rôle stratégique. Il rassemble des informations sur les technologies et les marchés mondiaux, oriente la recherche, facilite la conversion des secteurs en déclin, mène à l'extérieur des négociations commerciales.

L'état intervient également par le jeu des nationalisations et des dénationalisations, investissant dans les activités non rentables jusqu'à ce qu'elles le deviennent, puis les rétrocédant au secteur privé.

En outre, des aides directes (crédits, commandes, subventions à la recherche,...) ou indirectes (contingemment aux importations) sont distribuées, et une planification souple et indicative existe depuis 1955.

Conclusion

La nature n'est pas du tout généreuse avec le Japon. Cet état insulaire bénéficie de conditions naturelles extrêmement difficiles. Sa réussite est surtout due à sa population qui est disciplinée, bien organisée et véritablement travailleuse.

Leçon 2 : LE JAPON : DEUXIEME PUISSANCE ECONOMIQUE MONDIALE

Introduction

Longtemps replié sur lui-même, le « pays du soleil levant » s'est brusquement transformé, à la fin du XIXe siècle, pour devenir le pays le plus moderne du continent asiatique. A la fin de la seconde guerre mondiale, le Japon, réduit à l'état de ruines, s'est placé sous la tutelle américaine. Depuis, cet archipel exigu s'est reconstruit et est devenu

aujourd'hui la 2^e puissance économique mondiale. Les produits nippons inondent la terre entière.

I- Une agriculture intensive mais peu compétitive

1- Des productions agricoles insuffisantes

La répartition des activités agricoles au Japon se fait selon le climat :

- le nord du pays se spécialise dans l'élevage laitier et les cultures fruitières car la rigueur hivernale réduit la période végétative et interdit la culture d'hiver. Mais le riz y demeure important.
- dans le sud, se développent l'élevage pour la viande et les cultures de primeurs (fruits et légumes vendus avant la saison normale). Autour des grandes agglomérations, les cultures maraîchères et les élevages s'intègrent à une économie urbaine.

Le bilan de la production agricole se présente ainsi :

Production agricole en 1999 (en millions de tonnes, cheptel en millions de têtes)

blé	0,5	-
Canne à sucre	1,433	-
orange	0,118	-
Pomme de terre	3,4	-
riz	11,469	9 ^e
thé	0,091	7 ^e
vin	0,158	22 ^e
bovins	4,658	-
ovins	0,016	-
porcins	9,879	19 ^e

L'agriculture japonaise utilise les moyens techniques et les méthodes modernes : la culture est pratiquée de façon intensive, mais la productivité est faible ; le Japon est le 1^{er} consommateur mondial d'engrais par hectare ; l'usage des pesticides, des désherbants,... est généralisé ; la mécanisation est très poussée.

En dehors du riz, dont la production est très supérieure aux besoins du pays, les productions agricoles sont insuffisantes. Pour compenser en

partie les insuffisances de son agriculture, le Japon a développé la pêche. Les atouts naturels ne manquent pas : 28000km de côtes, une large plate-forme continentale, des eaux poissonneuses.

Au total, les performances de l'agriculture japonaise laissent à désirer, surtout si on les compare aux succès industriels. Elle n'assure plus que 1,7% du PIB pour une population active agricole de 5%. Trop de contraintes expliquent ces performances.

2-Les difficultés de l'agriculture nippone

Compte tenu de l'exiguïté des plaines et l'avancée inexorable des espaces urbanisés, la terre fait défaut à l'agriculture japonaise. La surface agricole utile n'est que de 5,5 millions d'ha. Les exploitations sont minuscules (1,2 ha en moyenne) et la moitié des terres cultivables est consacrée au riz. D'ailleurs le nombre des agriculteurs diminue beaucoup. Sur les 3 millions de familles paysannes, seulement 14% travaillent à plein temps. Les hommes ne travaillent sur l'exploitation qu'en fin de semaine, laissant aux femmes et aux personnes âgées la gestion quotidienne.

Pour satisfaire ses besoins alimentaires, le Japon est obligé d'importer des produits alimentaires (blé, viande, soja, sucre,...). Il doit accroître sans cesse ses importations au point de devenir le 1^{er} importateur mondial de produits alimentaires.

Longtemps subventionnée et protégée, l'agriculture japonaise, surtout la riziculture, avec l'ouverture du marché, subit la concurrence internationale. Cette ouverture risque de remettre en question tout le système agricole nippon. C'est pourquoi, le gouvernement incite les exploitants à diversifier leurs productions (blé, soja, fourrage) afin de diminuer les excédents en riz et de relever le taux d'autosuffisance alimentaire, tombé à 40% en 1998.

La pêche est la seule branche du secteur primaire japonais à être compétitive car elle est organisée de manière industrielle avec ses flottes de navires – usines.

II- Une industrie performante et concentrée

Le Japon défie la puissance industrielle américaine. Il se situe au second rang derrière les Etats unis et réalise 15% de la production industrielle mondiale. Les productions nippones sont massives et de qualité. En quelques décennies, le Japon a multiplié les records

industriels : 1^{er} producteur mondial de navires, d'appareils photographiques, de téléviseurs, de magnétoscopes, de robots industriels de motocyclettes et 2^e constructeur d'automobiles.

Cependant les divers secteurs d'activité ont des évolutions divergentes.

1- Les activités industrielles

a- Les industries traditionnelles

Les industries textiles furent jusqu'en 1940 la 1^{ère} branche industrielle. Aujourd'hui elles sont en régression sous l'effet de la concurrence des pays d'Asie du Sud-Est.

Les industries lourdes : la sidérurgie japonaise, malgré le désavantage d'avoir à importer le minerai de fer, fournit 14% de la production mondiale d'acier. Quatre groupes (Nippon steel, Nippon Kokan, Kawasaki steel corporation et Sumitomo Metal Industries) produisent près de 60% de l'acier japonais. Aujourd'hui, ce secteur décline et le Japon a dû céder sa place de 1^{er} producteur à l'Allemagne. Les autres industries de base sont également puissantes mais dépendantes de l'étranger : la métallurgie de l'aluminium, du plomb (5^e rang mondial), du zinc (1^{er}), du cuivre (2^e), la chimie et la pétrochimie. Dans ces domaines, le Japon réalise un redéploiement systématique vers des pays d'Asie du Sud-Est, moins exigeants quant à la pollution.

La construction navale, après avoir été la 1^{ère} du monde, s'est effondrée devant la concurrence des chantiers coréens. De 50% du tonnage mondial en 1957, elle ne représente plus que 45%. Le 1^{er} groupe japonais, Hitachi Zosen, a fermé 3 chantiers sur 9.

b- Les industries à haute valeur ajoutée

Confrontée à l'affaiblissement des secteurs qui ont accompagné son décollage économique, le Japon doit s'orienter vers des industries à haute technicité et à forte valeur ajoutée. Deux filières essentielles s'illustrent dans ce domaine :

- l'industrie automobile a produit en 1994 7,8 millions de véhicules. Cette performance place le Japon au 2^e rang mondial derrière les Etats unis. Toyota et Nissan se classent respectivement au 2^e et 4^e rang mondial de fabricants de véhicules.

L'excellente finition et les prix avantageux concurrencent vivement les autres grands constructeurs mondiaux jusque dans leur propre pays. Cependant les réactions protectionnistes en Europe et aux Etats unis font perdre des parts de marché à l'archipel. Les principaux constructeurs nippons connaissent une baisse très nette de leurs ventes. De plus en plus, la baisse des exportations tend à être compensée par l'augmentation des productions à l'étranger.

- l'électronique : son développement est récent. Elle symbolise le Japon sur le marché mondial. La production est assurée par des entreprises performantes : Sony, Hitachi, Matsushita, Toshiba,... L'industrie de la robotique est la 1^{ère} du monde et, actuellement, le Japon développe la biotechnologie, les fabrications aéronautiques et militaires. La haute technologie est donc bien l'orientation essentielle choisie pour le XXI^e siècle, ce qui se conçoit bien sûr dans un pays privé de matières premières et d'énergie.

2- La répartition des industries

La géographie industrielle nippone se singularise par une exceptionnelle concentration spatiale. En effet, la localisation doit répondre à deux impératifs : l'importation des matières 1ères et l'exportation en masse des produits fabriqués. Les côtes sont donc très recherchées, notamment celles du sud-est de l'archipel. 85% des industries se concentrent ainsi dans la mégalopolis (entre Tokyo et KitaKyushu), où près de 80% des Japonais s'entassent sur 1200km de long.

3- Les difficultés de l'industrie nippone

La deuxième puissance économique du monde a enregistré en 1998 une contraction de la production de son secteur secondaire. Le recul de la consommation intérieure, qui s'est traduit par une déflation, s'est en effet combiné avec l'effondrement des marchés du Sud-Est asiatique, gros clients de l'industrie japonaise. Si le timide retour à la croissance dans la région et les investissements publics intérieurs ont permis une légère reprise de la production industrielle au début de 1999, elle reste fragile. La crise asiatique a en effet eu pour contrecoup les gains de compétitivité des entreprises sud coréennes dans les secteurs de l'électronique, de la construction navale et de la sidérurgie, où elles

concurrentent les firmes japonaises. Les dévaluations en Asie du sud-est devraient stimuler la production des usines délocalisées (dans l'automobile et l'électronique) aux dépens de celles restées dans l'archipel. Ces évolutions conjoncturelles défavorables s'ajoutent à la baisse de l'investissement industriel depuis le début des années 1990, qui entame le dynamisme d'une économie qui reste foncièrement basée sur le secteur secondaire.

III- Une agressivité commerciale

Depuis 1970, le commerce extérieur japonais est le 3^e du monde, derrière les Etats unis et l'Allemagne. Sa part représente 8,4% des échanges internationaux. Malgré le handicap que constitue l'importation de l'essentiel des matières premières utilisées pour son industrie, le Japon réussit à conserver une balance commerciale fortement excédentaire : 195,32 milliards de dollars en 1999.

1-La stratégie commerciale

Le Japon est faible importateur de produits manufacturés (20% de ses achats). Il se protège par des tarifs douaniers souvent élevés et des barrières invisibles (contrôle de normes ou de qualité, formalités compliquées propres à décourager les exportateurs étrangers).

Cependant il est un vendeur surdoué, bien que sa vocation d'exportateur soit moins affirmée que celle d'autres pays : ses ventes égalent 9,26% de son PNB en 1999 contre 28% pour l'Allemagne et 22,54% pour la France. Elles sont passées de 20 milliards de dollars en 1970 à 403,69 milliards en 1999 (contre 280,37 pour les importations).

Cette habilité à vendre repose sur :

- le rôle du MITI qui intervient dans les négociations ;
- des études de marché minutieuses et spécifiques ;
- la détermination du créneau d'attaque (produit, prix, norme) ;
- une promotion de vente souvent à perte ;
- un service après-vente irréprochable ;
- la conquête préalable de marchés périphériques par rapport à la cible visée (ex : élimination des véhicules français en Afrique francophone) ;
- un progrès technologique qui devance la concurrence.

2-Des partenaires commerciaux rivaux

Les Etats unis sont de loin le 1^{er} partenaire du Japon (30% des exportations et 23% des importations); il vend des produits concurrentiels (voitures, équipements, électronique) et achète matières 1ères et produits qu'il a renoncé à fabriquer (avions par exemple).

Avec l'Union Européenne (16% des ventes ; 13% des achats), il s'agit d'un échange de produits manufacturés et de technologies)

En Asie orientale, le Japon ne vend plus que des produits manufacturés, tout en installant ses usines dans ces pays à bas salaires (Singapour, Taiwan, Hong-Kong, Corée du sud, Indonésie, Malaisie, Philippines).

En Chine, le Japon fait 5% de ses ventes et 8% de ses achats, mais la Russie demeure pour lui un partenaire très secondaire (0,5% des ventes et 1,4% des achats)

Ce commerce ne reste déficitaire qu'avec les pays producteurs de pétrole (Arabie saoudite et Indonésie surtout)

Ce dynamisme commercial japonais est rendu possible grâce aux ports et aux navires. Très modernisés et agrandis depuis 1970, les ports jalonnent la mégapole nippone épousant la localisation de la grande industrie. Dix ont un trafic supérieur à 75 millions de tonnes, les deux premiers étant Kobe et Yokohama. La flotte japonaise se classe au 4^e rang après le Libéria, le Panama et la Grèce.

Conclusion

Le Japon est devenu la deuxième puissance économique mondiale grâce à la parfaite organisation de son activité industrielle et à son agressivité commerciale.

Malgré la crise de 1998 et quelques difficultés de redressement de son économie, l'archipel nippon, avec 15% du PIB mondial demeure le premier créancier net de la planète.

CHAPITRE III : REGROUPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUES

Leçon 1 : LA CEDEAO : UNE ORGANISATION REGIONALE A CARACTERE ECONOMIQUE.

Introduction

Après les indépendances dans les années 1960, c'est l'idée de s'organiser sur le plan économique pour faire face à l'Occident et aux défis de l'avenir qui prédomine. Dans cette perspective, furent créées plusieurs organisations régionales d'intégration économique et politique parmi lesquelles la CEDEAO. Elle rassemble 15 états de l'Afrique occidentale couvrant une superficie de 5,10 millions de km² et

une population de près de 251,6 millions d'habitants en 2005.

I- Naissance et fonctionnement de la CEDEAO.

1- La création de la CEDEAO

Elle s'est faite par étapes. Lancée en 1968, l'idée d'une communauté économique de l'Afrique de l'Ouest qui aurait regroupé tous les pays de la région a été reprise en 1972 par les chefs d'état du Nigeria et du Togo. Le traité créant la CEDEAO a été signé à Lagos le 28 mai 1975.

2-Les objectifs

La CEDEAO vise à :

- promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective de la mise en place d'une union économique en Afrique de l'Ouest pour améliorer le niveau de vie des populations ;
- assurer la croissance économique ;
- promouvoir les relations entre les Etats membres et contribuer au progrès et au développement du continent africain.

3- Les principes fondamentaux.

Ce sont :

- égalité et interdépendance des Etats membres ;
- solidarité et autonomie collective ;
- non-agression entre les Etats membres ;
- maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité au niveau régional.
- Règlement pacifique des différends ;
- Promotion et protection des droits de la personne humaine ;
- Promotion et raffermissement de la démocratie.

4- Les institutions et leur fonctionnement

La croissance de la CEDEAO nécessite des structures de fonctionnement dont les rôles sont clairement définis par le traité constitutif. La CEDEAO comprend 6 principales institutions :

- La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, l'organe

suprême, se réunit chaque année pour donner les orientations nécessaires et imprimer des impulsions nouvelles à la communauté. Elle est présidée à tour de rôle par chacun des chefs Etats membres.

- Le conseil des ministres est un organe de décision et de contrôle. Il se réunit 2 fois /an et veille au bon fonctionnement et au développement harmonieux de l'organisation. Il prépare également la conférence des chefs d'Etat.

- Le secrétariat exécutif, dont le siège se trouve à Abuja, assure l'administration courante de la CEDEAO. Nommé par la conférence des chefs d'Etat, le secrétaire exécutif a un mandat de 4 ans renouvelable une fois. Le secrétaire actuel est qui a succédé.

- Le tribunal de la communauté est chargé de faire respecter le traité et de régler les différends entre les pays membres.

D'autres institutions ont été récemment mises en place. Il s'agit du parlement de la communauté, le conseil économique et social, le fonds de coopération, de compensation et de développement et l'agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

En dehors de ces institutions, 4 commissions techniques sont chargées de suivre les divers dossiers de l'organisation :

- la commission du commerce, des douanes, de l'immigration, des questions monétaires et des paiements ;

- la commission de l'industrie, de l'agriculture et des ressources naturelles ;

- la commission des transports, des télécommunications et de l'énergie.

- la commission des affaires sociales et culturelles

II- L'harmonisation des politiques de développement.

Contrairement aux autres organisations sous-régionales, la CEDEAO n'a pas que des objectifs économiques. A terme, elle vise à la véritable intégration des pays. Pour y parvenir, son action est à la fois politique et économique.

1-Des barrières en voie d'élimination

Les chefs d'Etat membres de la CEDEAO ont pris des décisions pour faciliter la circulation des biens et des personnes. A ce titre, au bilan des réalisations de la communauté, figurent en bonne place la

libre circulation des personnes, la création d'une zone de libre échange, l'introduction d'un carnet de voyage et l'instauration du passeport CEDEAO, l'harmonisation des documents, formalités et règlements douaniers, la suppression des barrières tarifaires et des barrages et postes de contrôle sur les routes internationales, la réduction du tarif douanier, le droit de résidence et d'établissement,...

Mais l'application de ces dispositions rencontre des difficultés comme en témoigne l'expulsion en 1983, par le Nigeria, des ressortissants des Etats membres.

Au niveau monétaire, la création d'une zone monétaire unique pour l'an 2004 est envisagée.

Le traité de la CEDEAO a effectivement mis en place une série de mesures visant à éliminer les barrières entre les Etats membres.

2- Des actions communes.

La CEDEAO finance des projets de développement industriels et ruraux.

La construction de plus de 9000 km de routes, l'amélioration des infrastructures de télécommunication, de l'agriculture et de l'élevage, la création d'Ecobank (banque de la communauté), la mise en circulation du chèque de voyage et du passeport CEDEAO en mai 2005 sont autant de réalisations à mettre à l'actif de la communauté.

Ainsi au Sahel, elle lutte contre la désertification en participant à des projets de plantation d'arbres. Au Togo, une importante cimenterie contrôlée par le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Togo a été construite grâce à la CEDEAO pour fournir la région en ciment ; elle a également mis en place au Burkina Faso et au Sénégal des sociétés de pneumatique. Un projet de construction de voie ferrée est prévu pour désenclaver les pays sans littoral.

La CEDEAO a aussi un rôle politique et militaire. Elle œuvre pour le maintien de la paix en Afrique de l'Ouest. A ce titre, elle a adopté un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, créé une force ouest-africaine de maintien de la paix ECOMOG. Elle a rétabli la paix au Libéria, réinstallé au pouvoir le président élu de la Sierra Leone, **Ahmed Tejan Kabbah** et contribué au retour de la paix en Guinée Bissau.

Malgré quelques actions et réalisations, la CEDEAO connaît de nombreuses difficultés.

III- Les difficultés et perspectives.

1-Les difficultés

Au-delà de quelques satisfactions, la CEDEAO rencontre les mêmes problèmes de départ.

Ce sont généralement des problèmes de tarif douanier ou de fiscalité, des obstacles liés à l'intensification des échanges notamment l'imperfection du marché (existence de plusieurs monnaies toutes non convertibles, ce qui compromet les échanges commerciaux ; la faiblesse des échanges intracommunautaires, seulement 4% des échanges des Etats membres).

En plus des difficultés économiques et monétaires, de nombreux autres obstacles ont empêché le progrès de la coopération et l'intégration régionale au sein de la CEDEAO .Il y a par exemple le manque de volonté politique des autorités de la sous région. Malgré le passeport CEDEAO, certaines frontières restent encore hostiles à la circulation des personnes ainsi que les biens et services. Le déséquilibre régional et l'hégémonie de certains Etats posent problème. De nombreux pays ont des niveaux de revenu par tête très faible inférieur à **240\$** .

L'obstacle linguistique aggrave ces difficultés.

Après plus de 25 ans de fonctionnement, le bilan de la CEDEAO est très mitigé. La CEDEAO comme outil d'intégration et de coopération reste encore un organe inaccessible et mal assimilé pour ses 251,6 millions d'habitants

2- Les perspectives

Les perspectives de la CEDEAO pour les années à venir sont nombreuses parmi lesquelles :

- la mise en place du parlement et la cour de justice de la CEDEAO.
- l'interconnexion des réseaux ferroviaires
- la création d'une compagnie aérienne de la CEDEAO, Ecoair, par des capitaux privés.
- La connexion de la région ouest-africaine aux autoroutes de l'information
- La création d'une compagnie de navigation de la CEDEAO.
- L'harmonisation des législations maritimes au sein de la CEDEAO.

Conclusion

La CEDEAO est une grande et importante organisation sous-régionale qui vise l'intégration économique de la zone occidentale de l'Afrique.

Mais elle est loin de réussir sa mission vue les nombreuses difficultés qu'elle rencontre. Elle est donc à aider et à encourager pour la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique de l'Ouest.

LEÇON 2: LES RELATIONS U.E/ A.C.P

Introduction

Les relations U.E/A.C.P peuvent être considérées comme la meilleure forme de dialogue pour améliorer les conditions de développement dans les pays sous-développés. Ces relations doivent permettre aux pays sous- développés de faire des revendications de justice et d'équité et aux pays développés de consolider leurs intérêts. Cela entraîne des relations suivies à travers des accords progressifs où chacun des deux groupes de pays doit être satisfait.

I- Présentation de l'U.E et des ACP

1-Présentation de l'U.E

L'U.E est l'Union Européenne, union communautaire de 27 pays aujourd'hui, créée à partir de 1957 sous le terme C.E.E (Communauté Economique Européenne). C'est au traité de MAASTRICHT (février 1992) que l'U.E. succède à la C.E.E (1^{er} novembre 1999) avec l'abolition de tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux et avec la création de marché unique.

a- La création de l'U.E.

En avril 1951, la C.E.C.A (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) est créée. Elle regroupe 6 pays (France, Italie, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays -bas). Son but est de développer et de moderniser la sidérurgie européenne.

Au traité de Rome de 1957, les pays de la C.E.C.A créent la C.E.E.

b- L'élargissement de la C.E.E

En 1973, avec l'adhésion de 3 nouveaux pays (Royaume Uni, Danemark, Irlande), la C.E.E passe à 9 membres (l'Europe des 9). L'adhésion de la Grèce en 1981 crée l'Europe des 10. En 1986, l'Espagne et le Portugal adhèrent et donnent l'Europe des 12.

Ce n'est qu'en 1995 que l'Europe des 15 est formée avec l'adhésion de la Finlande, l'Autriche et la Suède. Le 1^{er} mai 2004, l'E.U compte 25 membres avec l'adhésion de 10 pays de l'Europe centrale et orientale (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Hongrie, République tchèque, Malte et Chypre).

En 2007, avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, l'UE comptait 27 membres. Depuis le 1^{er} juillet 2013 elle compte 28 membres avec l'entrée de la Croatie.

c- Les organes de l'U.E. et leur fonctionnement.

- La Commission Européenne est l'organe exécutif qui veille à l'application des décisions communautaires. Son siège est à Bruxelles.
- Le Conseil des Ministres est l'organe de décisions.

- Le Parlement Européen est l'organe législatif qui veille à la légalité des dispositions communautaires. Son siège est à Strasbourg.
- La Cour de Justice, organe de règlement des litiges entre les membres de l'U.E. Son siège est à Luxembourg.
- L'Assemblée Paritaire U.E/ A.C.P. est un organe commun entre l'U.E et les A.C.P. Elle est composée de députés du parlement européen et des représentants et élus des A.C.P. C'est une institution qui a pour objectif la promotion de l'interdépendance Nord-Sud

2-Les A.C.P et leurs caractères.

Les A.C.P. sont un groupe de pays du tiers-monde formé par les pays africains, caraïbes et pacifiques. Depuis 2000, les A.C.P sont au nombre de 78 Etats.

Tous ces pays sont caractérisés par leur sous développement, même si le niveau de développement est inégal entre ces pays .Ils sont entrés dans les relations réciproques avec les Européens.

II- Les relations privilégiées U.E/A.C.P.

1-Historique des relations U.E/A.C.P.

Ces relations ont une histoire marquée par des accords ou conventions progressives en ce qui concerne le nombre des associés et de l'importance des échanges.

- Le 20 juillet 1963, la convention de Yaoundé I est signée entre la C.E.E et 18 pays africains et malgache associés (EAMA: Etats africains et malgache associés), tous francophones, valable pour 6 ans. Cet accord vise à l'essor de la coopération technique et financière, l'accélération de la libéralisation des échanges entre la C.E.E et les Etats africains et malgache associés, par le développement et la formation d'un espace économique sans douane.
- Le 29 juillet 1969, Yaoundé II est signé pour 5 ans. Peu de progrès par rapport à la convention de Yaoundé I. Les EAMA peuvent se protéger contre les importations (certaines importations) provenant de la C.E.E.
- Le 27 juillet 1969 est signée la convention d'Arusha entre la C.E.E et les pays africains anglophones. C'est une reprise des acquis de la convention de Yaoundé I en faveur des ex-colonies britanniques

d'Afrique.

2- Les conventions de Lomé et leurs contenus.

En 1975 des pays africains, des Caraïbes et du Pacifique décident ensemble d'avoir des relations globales avec les pays de la C.E.E. Au Togo à Lomé, ils signent un 1^{er} accord d'une série avec la C.E.E. .

- Le 28 janvier 1975 est signée la convention de Lomé I entre les 9 de la C.E.E et 46 pays A.C.P. valable pour 5 ans. Cet accord prévoit:

** libre accès sans réciprocité de 99.2% des exportations agricoles et industrielles des A.C.P sur les marchés de la C.E.E;

**possibilité pour les ACP de prendre des mesures de sauvegarde contre les exportations CEE;

**octroi par la CEE de la clause de nation la plus favorisée;

**achat par la CEE de 2,4 millions de tonnes de sucre par an;

**mise en place de système STABEX pour 12 produits importants pour les ACP (arachide, coton, cacao, café, minerais de fer,...).

Le STABEX est un système de stabilisation des exportations agricoles, une espèce de garantie des recettes des exportations pour les pays ACP. Dès que les recettes d'exportation d'une année tombent en dessous du seuil de déclenchement (moyenne des recettes d'exportation des 4 années précédentes), le pays ACP demande à la CEE une compensation pour le manque à gagner. La CEE lui avance l'argent que le pays ACP s'engage à rembourser dès que la tendance s'inverse. Les pays les moins avancés sont exemptés d'un tel remboursement. Il faut que les recettes d'exportation dépassent, pour le produit concerné 7,5% pour les PMA, des recettes totales d'exportation du pays considéré " seuil de dépendance". Le produit doit être consommé ou transformé en Europe;

** coopération technique et industrielle.

**l'aide financière octroyée est de 3,39 milliards d'ECU.

- le 30 octobre 1979 est signée la convention de Lomé II entre la CEE et 62 pays ACP pour 5 ans. Lomé I a été amélioré.

Le STABEX a été étendu à d'autres produits. Les moyens financiers sont renforcés.

Un nouveau système, le SYSMIN (équivalent du STABEX), a été créé. Il s'agit d'un système de stabilisation des exportations des produits miniers (cuivre, cobalt, phosphate, manganèse, bauxite, aluminium, étain,...). L'accord prévoit également:

** l'extension de la coopération à d'autres domaines (agricole,

services dont les transports et les communications);

**l'encouragement des investissements privés dans les pays ACP par les pays CEE.

**l'aide financière s'élève à 5,53 milliards d'ECU.

- Le 8 décembre 1984 est signée la convention de Lomé III entre Europe des 10 et 66 pays ACP valable pour 5 ans. Elle a tenu compte de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE le 1^{er} janvier 1986. Elle prévoit:

**une aide financière de la CEE aux pays ACP (montant: 8,5 milliards d'ECU),

**la reprise de tous les mécanismes inscrits dans la convention de Lomé II (STABEX, SYSMIN, libre accès aux marchés des 10 puis des 12 de la CEE des pays ACP;

**l'extension des programmes d'aide alimentaire avec la mise à la disposition des ACP des produits agricoles à un prix inférieur à celui du marché international;

**la multiplication de programmes concrets plutôt que des projets.

**la convention est élargie aux domaines socioculturel et environnemental.

- Le 15 décembre 1989 la convention de Lomé IV est signée entre les 12 CEE et 68 ACP. Elle a une durée de 10 ans. Elle reprend les clauses de toutes les autres conventions précédentes et élargit le champ d'application à d'autres domaines.

L'aide financière est évaluée à 12 milliards d'ECU.

**l'accent est mis au renforcement des investissements de la BEI (banque européenne d'investissement) et du FED (fonds européen de développement).

3-La convention de Cotonou.

Elle est signée le 23 juin 2000 dans la capitale béninoise entre 71 Etats ACP et 15 U.E. Ce nouvel accord de partenariat remplace la convention de Lomé. Il a une durée de 20 ans.

L'enveloppe s'élève à 13.5 milliards d'euros plus 1.7 milliards d'euros de prêts de la BEI. Lors des négociations, l'accent a été mis sur la bonne gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption.

Dans le domaine commercial, un nouveau régime (accords de partenariat économiques régionaux-APER-) a été institué. Les APER sont compatibles avec les règles de l'OMC (organisation mondiale du commerce) qui ne tolèrent aucune discrimination entre pays en

développement. Les références existantes s'appliqueront encore durant une phase transitoire jusqu'en janvier 2008. Elles seront remplacées par les APER.

Les PMA bénéficieront d'un accès à droit nul aux marchés européens pour la quasi- totalité de leurs produits d'ici à 2005. Concernant le STABEX et le SYSMIN, la nouvelle convention a introduit un système innovateur de compensation des pertes de recettes. Le nouvel accord prévoit qu'une aide sera octroyée lorsque les fluctuations à court terme des recettes d'exportation se produiront simultanément à une dégradation des finances publiques.

Il introduit également et pour la première fois des acteurs non gouvernementaux dans le processus de partenariat. Il s'agit des ONG, la société civile et le secteur privé dont leur implication participe à obtenir des résultats sur le terrain.

Les différentes conventions qui n'ont pas été toujours faciles représentent le plus important cadre financier et politique de coopération Nord-Sud sur la planète.

Cependant cette coopération a des limites.

III- Bilan des relations UE ACP.

En analysant le contenu des relations UE- ACP, on se rend compte qu'il y a eu des progrès, mais aussi des limites à cette coopération entre deux groupes de pays (ACP sous-développés et UE développés).

1-Les forces.

L'union douanière de l'UE créée en 1968, en même temps que la politique agricole commune (la PAC) a permis l'augmentation rapide des échanges entre les ACP et l'UE: les achats des produits énergétiques et miniers des pays ACP sont en nette augmentation. De même, les exportations ACP et les importations sont de plus en plus importantes, surtout après la dévaluation du franc CFA en janvier 1994.

Les montants des aides financières ont été de plus en plus élevés: des dizaines de milliards d'euros ont été débloqués pour financer les programmes d'ajustement structurels des ACP par l'UE, surtout en ce qui concerne la restructuration des secteurs en difficulté et la diversification des productions ACP.

Des concessions importantes faites par l'UE, ont permis l'extension à des produits de type tempéré exportés par des ACP, bien que ces

produits concurrencent les denrées européennes (céréales dont le sorgho, la viande bovine, des fruits et légumes,...) mais en quantité limitée.

L'apport du SYSMIN et du STABEX a permis d'équilibrer quelque fois les recettes d'exportation des ACP.

Les avantages préférentiels accordés par l'UE aux ACP ont permis à ces derniers d'augmenter leurs exportations vers les pays UE...

2- Les limites

Les ACP n'interviennent en moyenne que pour 5 à 6% dans le commerce de l'UE.

Pour la coopération industrielle, seuls quelques ACP ayant un niveau de développement industriel conséquent ont pu y participer.

L'exclusion d'un grand nombre de produits essentiels du STABEX ainsi que l'absence d'indexation ont limité la portée pratique du fonds de stabilisation. Le système de compensation fonctionne mal. Force est de constater que seul un nombre restreint d'Etats ont pu bénéficier d'une aide dans ce cadre. La grande majorité des ACP n'ont reçu, au mieux, qu'un soutien très réduit dans le cadre du STABEX et du SYSMIN.

Au sein des ACP, plus de la moitié des membres (39) sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA).

Le bilan global de la coopération UE/ACP reste mitigé.

Conclusion

Les accords UE/ACP restent un cadre de concertation effective à travers l'Assemblée Paritaire UE/ACP et de développement pour les deux groupes de pays, surtout pour les ACP. Il s'agit du plus important cadre ou forum financier, économique et même politique de coopération Nord-Sud sur la planète. C'est pour l'instant un modèle dans le domaine des rapports Nord-Sud.